



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 6 MARS 2014**

Membres du Bureau en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
29	26	26

+ *le Président qui ne vote qu'en circonstance de partage de voix*
+ *Rappel du quorum : il est atteint avec 15 membres présents*

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	VOTE
Jean BARRULL	Absent, Excusé	
Henri TANDONNET		OUI
Christian DEZALOS		OUI
Jean-Michel DRAPE		OUI
Michel LAUZZANA		OUI
François CHALMEL		OUI
Pierre PUJOL		OUI
Laurence MAIOROFF		OUI
Pierre DELOUVRIE	Absent, Excusé	
André GARROS		OUI
Jean-Marc GILLY		OUI
Gilbert FONGARO		OUI
Annie GALAN		OUI
Jean-Marc CAUSSE		OUI
Patrick BUISSON		OUI

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	VOTE
Michel BERNINES		OUI
Jean-Jacques PLO	Absent, Excusé	
Claude BENSE		OUI
Claude SARRAMIAC		OUI
Christine BONFANTI		OUI
Eric BACQUA		OUI
Gilbert LABADIE		OUI
Jean-Pierre PIN		OUI
Jean-Paul PRADINES		OUI
Espérance JULIEN	Serge NICOLOTTO	OUI
Danièle LAMENSANS		OUI
Jean-Marc COLIN		OUI
Claude JEANTET		OUI
Jean DREUIL		OUI

DECISION DU BUREAU N° 2014 – 33

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU BARRIERAGE DE LA GARE ROUTIERE D'AGEN

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'amélioration de l'exploitation de la gare routière et au-delà des interventions ponctuelles **sur les portes et automatismes** réalisées par le service bâtiment de l'Agglomération d'Agen (*changement de lisse, mise en sécurité provisoire, ...*), il est nécessaire de compléter ce dispositif d'intervention en prenant un opérateur qui assurera les visites d'entretien liées aux équipements électriques et électroniques et qui permettra d'assurer la conformité de cet équipement au regard des obligations légales correspondantes.

Le contrat proposé s'accompagne d'une option dépannage 24h/24h et 7jrs/7jrs permettant de sécuriser l'accès au site

Les modalités techniques et financières de ce contrat sont les suivantes :

- La durée du contrat est de trois ans renouvelable automatiquement à la date de chaque anniversaire pour des périodes de 1 an,
- Le prix annuel des prestations est de **1 440 € TTC** et se décompose comme suit :

Installation	Marque	N° appareil AAG	Prix de base H.T.
- Barrière entrée n°1 (6 mètres)	/	/	150.00 €
- Barrière entrée n°2 (4 mètres)	/	/	150.00 €
- Barrière sortie côté route (4 mètres)	/	/	150.00 €
- Barrière sortie côté gare n°1 (6 mètres)	/	/	150.00 €
- Barrière sortie côté gare n°2 (4 mètres)	/	/	150.00 €
Prix Total H.T.			750.00 €
TVA 20.00 %			150.00 €
Prix Total T.T.C			900.00 €

Facturation Date de début: 01/02/2014
Périodicité : Semestrielle d'avance
 ↳ Mois de Mars et Août

Taux de facturation des interventions hors contrat

Le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date de l'intervention.

Forfait dépannage : 34.00 € HT Main d'œuvre : 58.00 € HT / heure

Déplacement : 2.32 € HT

 ↳ MIN / Gare d'AGEN

Option (en plus-value)

Prise en charge par AAG :

- du coût de dépannage (forfait dépannage + main d'œuvre + déplacement) quel que soit le nombre de dépannages effectués
- du déplacement lors d'un remplacement de pièce (hors vandalisme et utilisation anormale)

DEPANNAGE 24 H / 24 - 7 jours / 7

Montant annuel HT par appareil :

90.00 €

soit 540.00 € TTC pour 5 appareils

Cocher la case correspondante :

option retenue

OUI

NON

MONTANT TOTAL ANNUEL TTC (OPTION COMPRISE)

1 440.00 €